

Lundi 30 novembre 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. EWASKO
M. CULLEN
M. MARTIN
M. PIWNIUK
M^{me} ROWAT
M. SMOOK
M. WISHART
M. SCHULER
M. EICHLER
M. PEDERSEN
M. HELWER

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. SMOOK — Manque de transparence dans le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota

1. Attendu :

que la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota s'étendra sur 213 kilomètres depuis le nord-ouest de Winnipeg jusqu'à la frontière du Minnesota, en passant par de nombreuses collectivités du sud-est de la province dont Anola, Sainte-Genève, Richer, La Broquerie, Sundown et Piney;

que la construction de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota doit avoir lieu de 2017 à 2020 pour un coût total d'environ 850 millions de dollars;

que les contribuables du Manitoba paieront 596 millions de dollars pour la construction de cette ligne, dont 294 millions de dollars pour la portion située au sud de la frontière américaine, mais que les Manitobains ne seront propriétaires que de 49 % de la ligne;

que le trajet privilégié de la ligne de transport d'énergie traversera de nombreuses zones à forte densité de population et représentera une intrusion pour les résidents du sud-est du Manitoba;

que l'opposition officielle a demandé à de nombreuses reprises à Hydro-Manitoba de lui communiquer l'analyse qui a mené au choix de ce trajet et qu'elle ne l'a toujours pas reçue;

que les Manitobains savent que le gouvernement provincial a l'habitude de s'ingérer dans les décisions opérationnelles d'Hydro Manitoba, y compris le trajet de la ligne de transport Bipole III;

que les résidents du sud-est du Manitoba et, en fait, tous les Manitobains méritent un gouvernement provincial qui est ouvert et transparent au sujet des décisions qui ont mené au choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* de communiquer immédiatement les raisons motivant le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota.